

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 158

26 janvier 2010

SOMMAIRE

Agriluxembourg S.A.	7541	Immoboom s.à r.l.	7570
Agrilux S.A.	7556	Immo Glasbur S.à r.l.	7540
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l.	7559	Invest Games S.A.	7571
Aphrodyta S.à r.l.	7569	Laicalux S.à r.l.	7558
Ateliers Origer S.à r.l.	7571	Liberty Channel Management & Invest- ment Company SA	7538
Auto-Ecole Mathieu G.m.b.h.	7541	LibertyTV.Com SA	7538
Auto-Ecole Mathieu G.m.b.h.	7555	L & P, Lange and Partner S.à r.l.	7538
Avalan Consulting A.G.	7542	Matilux S.A.	7539
Belaton SA	7583	Nive I	7573
Black Diamond Luxembourg S.à r.l.	7570	Olive S.A.	7540
Bronipar S.A.	7539	Parcoy S.à r.l.	7558
Caesar Holding S.A.	7570	Pierres S.A.	7538
Columbia Sportswear Luxembourg Hol- dings	7556	Redior S.A.	7558
Convergenza S.C.A.	7542	Royal Mead S.A.	7580
Daxa S.A.	7542	Royal Mead S.A.	7540
Delilah Europe Holdings S.à r.l.	7575	Rutland Court S.à r.l.	7556
Euro Realty Investments	7584	San Pantaleo S.A.H.	7582
Fajavest S.A.	7569	Société Belgo - Luxembourgeoise de Vente de Produits Routiers et de Matériaux de Construction	7581
F.I.E.E. S.A.	7539	Somami S.à r.l.	7557
Finance Trainer Luxembourg GmbH	7541	Spie Batignolles T.P.	7559
Flandrin Investissements S.A.	7557	Star-Lux S.à r.l.	7557
FLEURS A. KREMER S.à r.l., Succ.: Sylvain RAGNOTTI	7570	Steinkaulen S.à r.l.	7558
Fralux-Concept S.A.	7559	STRATdeCOM S.à r.l.	7557
Friogen S.A.	7584	TA-Klidia S.à r.l.	7557
GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l.	7569	Talent Management S.à r.l.	7541
High Tech Consulting S.A.	7559	Vap International S.A.	7540
Hines Spanish Investors VAF Luxembourg S.C.A.	7578	Work Know-how To Progress S.à r.l.	7556
Iminco S.A.	7559	Work Know-how To Progress S.à r.l.	7556

LibertyTV.Com SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 91.597.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005859/13.

(090200239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

L & P, Lange and Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 89.344.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005771/13.

(090199773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Liberty Channel Management & Investment Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 91.640.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005858/13.

(090200240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pierres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 50.619.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 novembre 2009*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme
PIERRES S.A.
Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010005902/15.

(090199863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Matilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 38.711.

—
RECTIFICATIF

Par la présente nous prions le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg de bien vouloir rectifier la réquisition déposée en date de 22/12/2009 sous la référence D_09_148177 (n° 09/197691) quant au point du changement de la résidence d'un des administrateurs.

L'inscription correcte devra être:

- Que l'administrateur et administrateur-délégué suivant a changé d'adresse:

Monsieur Bernard ELVINGER, du 60 rue de la Forêt L-7227 Bereldange au 29, rue Jean Mercatoris L-7237 HELM-SANGE.

Tous les autres éléments de la réquisition restent corrects.

Walferdange, le 23 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010005920/20.

(090200369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

F.I.E.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 38.720.

—
RECTIFICATIF

Par la présente nous prions le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg de bien vouloir rectifier la réquisition déposée en date de 22/12/2009 sous la référence D_09_148196 (n° 09/197686) quant au point du changement de la résidence d'un des administrateurs.

L'inscription correcte devra être:

- Que l'administrateur et administrateur-délégué suivant a changé d'adresse:

Monsieur Bernard ELVINGER, du 60 rue de la Forêt L-7227 Bereldange au 29, rue Jean Mercatoris L-7237 HELM-SANGE.

Tous les autres éléments de la réquisition restent corrects.

Walferdange, le 23 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010005922/20.

(090200373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Bronipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 104.904.

—
RECTIFICATIF

Dépôt rectificatif en remplacement de la mention, enregistrée et déposée le 18.11.2009, sous le numéro L090177153.04 et L090177153.05 concernant le bilan au 31.12.2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010005876/14.

(090199987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Olive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 82.543.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2010005656/12.

(090200036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Royal Mead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.961.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2010005663/12.

(090200137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Vap International S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 128.469.

Les statuts coordonnés suivant l'acte N° 56896 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2010005688/12.

(090200384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Immo Glasbur S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 131.905.

RECTIFICATIF

Par la présente nous prions le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg de bien vouloir rectifier la réquisition déposée en date de 22/12/2009 sous la référence D_09_148195 (n° 09/197688) quant au point du changement de la résidence du gérant de la société.

L'inscription correcte devra être:

Monsieur Bernard ELVINGER, gérant de la société, a changé d'adresse du 60 rue de la Forêt L-7227 Bereldange au 29, rue Jean Mercatoris L-7237 HELMSANGE.

Walferdange, le 23 décembre 2009.
Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010005914/18.

(090200366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Talent Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 67.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010005918/11.

(090200109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Finance Trainer Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 205, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 80.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010005919/11.

(090200103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Auto-Ecole Mathieu G.m.b.h., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7322 Steinsel, 11, Montée Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 52.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010005921/11.

(090200102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Agriluxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 38.719.

RECTIFICATIF

Par la présente nous prions le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg de bien vouloir rectifier la réquisition déposée en date de 22/12/2009 sous la référence D_09_148171 (n° 09/197684) quant au point du changement de la résidence d'un des administrateurs.

L'inscription correcte devra être:

- Que l'administrateur et administrateur-délégué suivant a changé d'adresse:

Monsieur Bernard ELVINGER, du 60 rue de la Forêt L-7227 Bereldange au 29, rue Jean Mercatoris L-7237 HELM-SANGE.

Tous les autres éléments de la réquisition restent corrects.

Walferdange, le 23 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010005927/20.

(090200377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Daxa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 54.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010005915/11.

(090200117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Avalan Consulting A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 17, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 95.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010005916/11.

(090200112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Convergenza S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 72.336.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of November,
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of 'CONVERGENZA SCA', a société en commandite par actions, having its registered office in Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 72 336, incorporated by deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, on October 27, 1999, published in the Mémorial C number 1015 of December 30, 1999. The articles of association have been amended several times and for the last time by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, in replacement of said notary Paul Frieders (remaining depository of the deed), on April 30, 2007, published in the Mémorial C number 2053 of September 21, 2007 (the "Company").

The meeting was opened at 10.30 a.m. CET and was presided by Mr. Stefano BORGHI, managing director, residing in CH-6900 Lugano.

The chairman appointed as secretary Mr. Luca SERRI, director, residing in CH-6900 Lugano.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marie-Claude FRANK, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. In anticipation of the automatic dissolution of the Company by expiry of the duration of the Company on December 31, 2009, appointment of Convergenza Com S.A., a Luxembourg company with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as liquidator of the Company with effect as from January 1st, 2010 (the "Liquidator").

2. Advance determination of the rights, duties, assignments and remuneration of the Liquidator as follows:

(i) General rights and duties - Applicable legal provisions

With effect as from January 1st, 2010, the Liquidator shall have the duty to proceed with the liquidation and the winding up of CONVERGENZA S.C.A., a Luxembourg company existing under the form of a "société en commandite par actions", registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 72 336 and with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg ("CONVERGENZA" or the "Company"). The liquidation of CONVERGENZA shall be carried out by reference to the provisions of articles 141, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 148 bis, 149, 150 and 151 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915 (as amended) (the "Law") and by reference to the provisions in the articles of association of CONVERGENZA.

The Liquidator shall have the broadest powers to this effect, in particular:

- the Liquidator is hereby expressly authorised to continue to manage any remaining portfolio investments of CONVERGENZA, to borrow monies on behalf of CONVERGENZA to the extent necessary for such management, to

contribute assets of CONVERGENZA to other companies, in exchange for share, cash or in kind consideration and to give security, in each case without having to ask for authorisation of the general meeting of shareholders pursuant to, and in accordance with the provisions of article 145 of the Law, and

- there shall be no obligation for the Liquidator to draw up an inventory.

(ii) Realisation of Assets and Payments to Creditors

As from January 1st, 2010, the Liquidator shall have the power to liquidate, realise and dispose of all assets of the Company, including debt or equity securities, receivables, rights or other assets of any kind. The Liquidator has the discretion to use any method which it in its absolute discretion deems appropriate, including disposals by way of sale (public or private), transfer, assignment, conveyance, exchange, contribution or otherwise. The Liquidator shall first use the liquidation proceeds to make payments to the creditors of the Company by respecting their ranking. It may alternatively make reserves in order to cover the claims of creditors.

The Liquidator is authorized, for this purpose, to receive on behalf of the Company all payments owed to the Company, to acknowledge receipt of payments and give discharge, to make calls under any guarantee granted by third parties to the Company, to claim insurance proceeds due to the Company, to cash in any commercial bills, papers, warrants or other receivables owed to the Company.

The Liquidator shall also be authorised to manage and properly dispose of any remaining Company assets and to give security.

The Liquidator may contribute any Company assets to other companies in exchange for shares, equities, certificates, notes or debentures.

None of the above authorised liquidation activities shall require any further prior shareholders' approval.

(iii) Representation in Court and Settlements

The Liquidator may settle or compromise with respect to all claims directed against the Company (and its subsidiaries, investments or other assets). Settlements, whether in or out of court, do not require any further prior shareholders' approval.

The Liquidator is authorised to generally represent the Company in court, to sue on behalf of the Company and to engage any such judicial, administrative or arbitral proceedings or lawsuits before any court or arbitral tribunal, whether in Luxembourg, or in any other jurisdiction, for such matters as the Liquidator in its absolute discretion deems necessary to protect the interests of the Company, or to recover or take possession or repossession of any assets of the Company.

The Liquidator is similarly authorised to represent the Company in all judicial, administrative or other actions or suits directed against the Company and to take care of defending the interests of the Company in any such proceedings, whether in Luxembourg or in any other jurisdiction.

(iv) Recourse to Third Party Services - Liquidation Infrastructure

The Liquidator may have recourse to such third party services as the Liquidator in its absolute discretion deems necessary for the orderly and proper liquidation and winding up of the Company. The Liquidator may hire the services of agents, advisers, consultants or other professionals in order to keep all books, records, registers and archives of the Company. The Liquidator may seek professional advice from lawyers, accountants, auditors, banks, investment banks and generally all professionals, as it deems necessary and appropriate in its discretion.

The Liquidator is authorised to maintain itself a proper infrastructure enabling the orderly liquidation and winding down of the Company. This infrastructure shall include without limitation:

- one (1) administrative staff;
- two (2) senior staff;
- office facilities where the Liquidator can be reached and contacted during normal office hours by shareholders, investors, interested third parties and public and governmental authorities and where to keep the necessary documentation.

All other infrastructure requirements will be determined by the Liquidator in its reasonable discretion.

The Liquidator shall use this infrastructure for the purpose of winding down the Company. The Liquidator shall devote substantially such of its time and resources as are required for the orderly and timely liquidation and winding up of the Company.

(v) Fees and Expenses

The Liquidator shall charge to the Company, and the Company shall bear the costs of:

- all professionals hired by the Liquidator under section (iv) above;
- all infrastructure costs under the authorised infrastructure above;
- all other out of pocket expenses including but not limited to travel, legal or audit fees, insurance fees, printing costs, imposts, costs for circulating notices and reports or other costs for holding and disposing of Company investments.

(vi) Distributions to Shareholders

As from January 1st, 2010, the Liquidator is authorised to make as often as it deems appropriate advance distributions of liquidation proceeds to the Company's shareholders. The rights of third party creditors shall remain reserved and the

Liquidator shall not be obliged to make any distribution to shareholders if the Liquidator in its absolute discretion determines that any such distribution would be detrimental to the interests of any creditor of the Company, which, for the avoidance of doubt, shall include all tax authorities. The Liquidator shall be authorised to make distributions to the Company's shareholders as provided for in the Company's articles of association. No distribution to shareholders (whether in cash or in specie) shall require any further prior shareholders' approval.

(vii) Signing Authority

The Liquidator shall have signing authority on behalf of the Company for carrying out all decisions taken and shall have the authority to bind the Company under its signature or the signature of any duly authorized person on its behalf (it being understood that the own signing rules under the articles of association of the Liquidator will apply).

The Company will also be bound by the signature, joint or individual, of such persons to whom a specific authority may have been delegated by the Liquidator.

(viii) Reporting

In compliance with article 151 of the Law, the Liquidator shall each year submit for review to the general meeting of shareholders of the Company annual liquidation accounts, together with a statement as to the reasons which have prevented completion of the liquidation.

(ix) Timing - Limitation Periods

The Liquidator will liquidate and wind up the Company in an as expedient manner as is possible with respect to all legal factual and circumstantial constraints and conditions. There shall be no obligation for the Liquidator to close the liquidation within a certain determined time period, provided all liquidation operations are carried out as expediently as reasonably possible.

3. Amendment of article 9 of the Company's articles of association as follows:

" Art. 9. Restrictions on transfer of units.

1. A Limited Shareholder (the "Selling Shareholder") wishing to sell any or all of its Shares (the "Offered Shares") to another Limited Shareholder or to a bona fide third party offeror (the "Offeror") must give notice of such fact to the Company represented by its liquidator setting out the details of the Offered Shares and of the other Limited Shareholder or the Offeror, as well as the main terms of the offer made by said other Limited Shareholder or the Offeror (the "Agreed Terms").

2. Any transfer of A and B Shares whether to another Limited Shareholder or to the Offeror shall require the prior approval of the Company represented by its liquidator, who may in its discretion and without assigning any reason therefor decline to approve or register such transfer provided that, if the liquidator refuses to approve or register such transfer, it shall procure that a person nominated by it shall offer to acquire the Shares to which the transfer relates on the Agreed Terms or cause the Company to acquire such Shares on the Agreed Terms subject to the applicable provisions of Luxembourg law.

3. The Selling Shareholder shall, subject to the provisions of this Article 9, sell the Offered Shares to the other Limited Shareholder or the Offeror (the "Purchaser") on the Agreed Terms. In the event of a default of the Purchaser, the Selling Shareholder shall remain liable for any outstanding obligation pursuant to the provisions of the present Articles or any applicable Shareholders' agreement then in force or otherwise by law, unless the Company represented by its liquidator otherwise determines in its absolute discretion.

4. The provisions of Article 9.2 above shall not apply in case of a transfer of Shares by a Shareholder to a legal entity controlled by such Shareholder or controlled by the legal entity controlling such Shareholder. Upon receipt of the notice to be delivered by the Selling Shareholder pursuant to Article 9.1 above, the Company represented by its liquidator shall verify the existence of such relationship between the Selling Shareholder and the proposed transferee. The Selling Shareholder shall in any event remain liable for the outstanding obligations pursuant to the provisions of the present Articles or any applicable Shareholders' agreement or otherwise by law.

For the purposes hereof "control" means the ownership of more than fifty percent (50%) of the shares carrying voting rights of a company."

4. Removal of article 21 of the Company's articles of association and appropriate renumbering of the other provisions of the articles of association and of any cross-reference thereto with effect as from January 1st, 2010.

5. Amendment of section A of article 26 (before renumbering) of the Company's articles of association (all other provisions of said article remaining unchanged) as follows:

" Art. 25. Termination and Liquidation. A Subject as provided in Article 2, the Company shall cease to carry on business on 31st December 2009 and shall be wound up as soon as practicable thereafter.

The liquidation of the Company shall be carried out by one (1) liquidator named by the general meeting of Shareholders. Such meeting shall also determine the powers of the liquidator. As regards the remuneration, the liquidator shall charge to the Company all reasonable costs incurred for the winding-up of the Company, including, without limitation, all fees for third party services, infrastructure costs and other out-of-pocket expenses relating to the liquidation of the Company.

B. (...)"

II) Notices setting forth the agenda of the meeting have been sent by registered mail to each shareholder on November 11, 2009. A copy of these registered mails is submitted to the board of the general meeting.

III) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled 'ne varietur' by the proxy-holders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

IV) It appears from the attendance list that of (i) thirty-three thousand six hundred (33,600) Redeemable Shares (the "A Shares"), (ii) three hundred and twelve thousand (312,000) Ordinary Shares (the "B Shares") and (iii) three hundred and twelve thousand (312,000) Shares allocated to the unlimited shareholder (the "C Shares"), all having a par value of five euro (€5.-) each, representing the whole share capital of three million two hundred and eighty-eight thousand euro (€3,288,000.-), 8,652 A Shares, 80,340 B Shares and 312,000 C Shares, are present or represented at the present extraordinary general meeting.

V) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

VI) After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides, in anticipation of the automatic dissolution of the Company by expiry of the duration of the Company on December 31, 2009, to appoint Convergenza Com S.A., a Luxembourg company with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as liquidator of the Company with effect as from January 1st, 2010 (the "Liquidator"). This resolution has been adopted: With 8,652 Yes votes for the A shares With 0 No vote for the A shares With 0 abstention for the A shares

With 80,340 Yes votes for the B shares

With 0 No vote for the B shares

With 0 abstention for the B shares

With 312,000 Yes votes for the C shares

With 0 No vote for the C shares

With 0 abstention for the C shares

Second resolution

The general meeting decides to anticipate the determination of the rights, duties, assignments and remuneration of the Liquidator as follows:

(i) General rights and duties - Applicable legal provisions

With effect as from January 1st, 2010, the Liquidator shall have the duty to proceed with the liquidation and the winding up of CONVERGENZA S.C.A., a Luxembourg company existing under the form of a "société en commandite par actions", registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 72 336 and with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg ("CONVERGENZA" or the "Company"). The liquidation of CONVERGENZA shall be carried out by reference to the provisions of articles 141, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 148 bis, 149, 150 and 151 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915 (as amended) (the "Law") and by reference to the provisions in the articles of association of CONVERGENZA.

The Liquidator shall have the broadest powers to this effect, in particular:

- the Liquidator is hereby expressly authorised to continue to manage any remaining portfolio investments of CONVERGENZA, to borrow monies on behalf of CONVERGENZA to the extent necessary for such management, to contribute assets of CONVERGENZA to other companies, in exchange for share, cash or in kind consideration and to give security, in each case without having to ask for authorisation of the general meeting of shareholders pursuant to, and in accordance with the provisions of article 145 of the Law, and

- there shall be no obligation for the Liquidator to draw up an inventory.

(ii) Realisation of Assets and Payments to Creditors

As from January 1st 2010, the Liquidator shall have the power to liquidate, realise and dispose of all assets of the Company, including debt or equity securities, receivables, rights or other assets of any kind. The Liquidator has the discretion to use any method which it in its absolute discretion deems appropriate, including disposals by way of sale (public or private), transfer, assignment, conveyance, exchange, contribution or otherwise. The Liquidator shall first use the liquidation proceeds to make payments to the creditors of the Company by respecting their ranking. It may alternatively make reserves in order to cover the claims of creditors.

The Liquidator is authorized, for this purpose, to receive on behalf of the Company all payments owed to the Company, to acknowledge receipt of payments and give discharge, to make calls under any guarantee granted by third parties to the Company, to claim insurance proceeds due to the Company, to cash in any commercial bills, papers, warrants or other receivables owed to the Company.

The Liquidator shall also be authorised to manage and properly dispose of any remaining Company assets and to give security.

The Liquidator may contribute any Company assets to other companies in exchange for shares, equities, certificates, notes or debentures.

None of the above authorised liquidation activities shall require any further prior shareholders' approval.

(iii) Representation in Court and Settlements

The Liquidator may settle or compromise with respect to all claims directed against the Company (and its subsidiaries, investments or other assets). Settlements, whether in or out of court, do not require any further prior shareholders' approval.

The Liquidator is authorised to generally represent the Company in court, to sue on behalf of the Company and to engage any such judicial, administrative or arbitral proceedings or lawsuits before any court or arbitral tribunal, whether in Luxembourg, or in any other jurisdiction, for such matters as the Liquidator in its absolute discretion deems necessary to protect the interests of the Company, or to recover or take possession or repossession of any assets of the Company.

The Liquidator is similarly authorised to represent the Company in all judicial, administrative or other actions or suits directed against the Company and to take care of defending the interests of the Company in any such proceedings, whether in Luxembourg or in any other jurisdiction.

(iv) Recourse to Third Party Services - Liquidation Infrastructure

The Liquidator may have recourse to such third party services as the Liquidator in its absolute discretion deems necessary for the orderly and proper liquidation and winding up of the Company. The Liquidator may hire the services of agents, advisers, consultants or other professionals in order to keep all books, records, registers and archives of the Company. The Liquidator may seek professional advice from lawyers, accountants, auditors, banks, investment banks and generally all professionals, as it deems necessary and appropriate in its discretion.

The Liquidator is authorised to maintain itself a proper infrastructure enabling the orderly liquidation and winding down of the Company. This infrastructure shall include without limitation:

- one (1) administrative staff;
- two (2) senior staff;
- office facilities where the Liquidator can be reached and contacted during normal office hours by shareholders, investors, interested third parties and public and governmental authorities and where to keep the necessary documentation.

All other infrastructure requirements will be determined by the Liquidator in its reasonable discretion.

The Liquidator shall use this infrastructure for the purpose of winding down the Company. The Liquidator shall devote substantially such of its time and resources as are required for the orderly and timely liquidation and winding up of the Company.

(v) Fees and Expenses

The Liquidator shall charge to the Company, and the Company shall bear the costs of:

- all professionals hired by the Liquidator under section (iv) above;
- all infrastructure costs under the authorised infrastructure above;
- all other out of pocket expenses including but not limited to travel, legal or audit fees, insurance fees, printing costs, imposts, costs for circulating notices and reports or other costs for holding and disposing of Company investments.

(vi) Distributions to Shareholders

As from January 1st, 2010, the Liquidator is authorised to make as often as it deems appropriate advance distributions of liquidation proceeds to the Company's shareholders. The rights of third party creditors shall remain reserved and the Liquidator shall not be obliged to make any distribution to shareholders if the Liquidator in its absolute discretion determines that any such distribution would be detrimental to the interests of any creditor of the Company, which, for the avoidance of doubt, shall include all tax authorities. The Liquidator shall be authorised to make distributions to the Company's shareholders as provided for in the Company's articles of association. No distribution to shareholders (whether in cash or in specie) shall require any further prior shareholders' approval.

(vii) Signing Authority

The Liquidator shall have signing authority on behalf of the Company for carrying out all decisions taken and shall have the authority to bind the Company under its signature or the signature of any duly authorized person on its behalf (it being understood that the own signing rules under the articles of association of the Liquidator will apply).

The Company will also be bound by the signature, joint or individual, of such persons to whom a specific authority may have been delegated by the Liquidator.

(viii) Reporting

In compliance with article 151 of the Law, the Liquidator shall each year submit for review to the general meeting of shareholders of the Company annual liquidation accounts, together with a statement as to the reasons which have prevented completion of the liquidation.

(ix) Timing - Limitation Periods

The Liquidator will liquidate and wind up the Company in an as expedient manner as is possible with respect to all legal factual and circumstantial constraints and conditions. There shall be no obligation for the Liquidator to close the liquidation within a certain determined time period, provided all liquidation operations are carried out as expediently as reasonably possible.

This resolution has been adopted:

With 8,232 Yes votes for the A shares

With 420 No vote for the A shares

With 0 abstention for the A shares

With 76,440 Yes votes for the B shares

With 3,900 No vote for the B shares

With 0 abstention for the B shares

With 312,000 Yes votes for the C shares

With 0 No vote for the C shares

With 0 abstention for the C shares

Third resolution

The general meeting decides to amend article 9 of the Company's articles of association so as to read:

" Art. 9. Restrictions on transfer of units.

1. A Limited Shareholder (the "Selling Shareholder") wishing to sell any or all of its Shares (the "Offered Shares ") to another Limited Shareholder or to a bona fide third party offeror (the "Offeror") must give notice of such fact to the Company represented by its liquidator setting out the details of the Offered Shares and of the other Limited Shareholder or the Offeror, as well as the main terms of the offer made by said other Limited Shareholder or the Offeror (the "Agreed Terms ").

2. Any transfer of A and B Shares whether to another Limited Shareholder or to the Offeror shall require the prior approval of the Company represented by its liquidator, who may in its discretion and without assigning any reason therefor decline to approve or register such transfer provided that, if the liquidator refuses to approve or register such transfer, it shall procure that a person nominated by it shall offer to acquire the Shares to which the transfer relates on the Agreed Terms or cause the Company to acquire such Shares on the Agreed Terms subject to the applicable provisions of Luxembourg law.

3. The Selling Shareholder shall, subject to the provisions of this Article 9, sell the Offered Shares to the other Limited Shareholder or the Offeror (the "Purchaser") on the Agreed Terms. In the event of a default of the Purchaser, the Selling Shareholder shall remain liable for any outstanding obligation pursuant to the provisions of the present Articles or any applicable Shareholders' agreement then in force or otherwise by law, unless the Company represented by its liquidator otherwise determines in its absolute discretion.

4. The provisions of Article 9.2 above shall not apply in case of a transfer of Shares by a Shareholder to a legal entity controlled by such Shareholder or controlled by the legal entity controlling such Shareholder. Upon receipt of the notice to be delivered by the Selling Shareholder pursuant to Article 9.1 above, the Company represented by its liquidator shall verify the existence of such relationship between the Selling Shareholder and the proposed transferee.

The Selling Shareholder shall in any event remain liable for the outstanding obligations pursuant to the provisions of the present Articles or any applicable Shareholders' agreement or otherwise by law.

For the purposes hereof, "control" means the ownership of more than fifty percent (50%) of the shares carrying voting rights of a company".

This resolution has been adopted:

With 8,652 Yes votes for the A shares

With 0 No vote for the A shares

With 0 abstention for the A shares

With 80,340 Yes votes for the B shares

With 0 No vote for the B shares

With 0 abstention for the B shares

With 312,000 Yes votes for the C shares

With 0 No vote for the C shares

With 0 abstention for the C shares

Fourth resolution

The general meeting further decides to remove article 21 of the Company's articles of association and to renumber the other provisions of the articles of association and any cross-reference thereto as appropriate with effect as from January 1st, 2010. This resolution has been adopted:

With 8,652 Yes votes for the A shares

With 0 No vote for the A shares

With 0 abstention for the A shares

With 80,340 Yes votes for the B shares

With 0 No vote for the B shares

With 0 abstention for the B shares

With 312,000 Yes votes for the C shares

With 0 No vote for the C shares

With 0 abstention for the C shares

Fifth resolution

The general meeting further decides to amend section A of article 26 (before renumbering) of the Company's articles of association (all other provisions of said article remaining unchanged) as follows:

" Art. 25. Termination and Liquidation.

A. Subject as provided in Article 2, the Company shall cease to carry on business on 31st December 2009 and shall be wound up as soon as practicable thereafter.

The liquidation of the Company shall be carried out by one (1) liquidator named by the general meeting of Shareholders. Such meeting shall also determine the powers of the liquidator. As regards the remuneration, the liquidator shall charge to the Company all reasonable costs incurred for the winding-up of the Company, including, without limitation, all fees for third party services, infrastructure costs and other out-of-pocket expenses relating to the liquidation of the Company.

B. (...)"

This resolution has been adopted:

With 8, 652 Yes votes for the A shares

With 0 No vote for the A shares

With 0 abstention for the A shares

With 80,340 Yes votes for the B shares

With 0 No vote for the B shares

With 0 abstention for the B shares

With 312,000 Yes votes for the C shares

With 0 No vote for the C shares

With 0 abstention for the C shares

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.15 a.m. CET.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "CONVERGENZA SCA", une société en commandite par actions, dont le siège social se trouve à Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72 336, constituée par acte de Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 1999, publié dans le Mémorial C numéro 1015 du 30 décembre 1999. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en remplacement dudit notaire Paul Frieders

(restant dépositaire de l'acte), en date du 30 avril 2007, publié dans le Mémorial C numéro 2053 du 21 septembre 2007 (la "Société").

L'assemblée fut ouverte à 10.30 heures et était présidée par M. Stefano BORGHI, directeur général, résidant à CH-6900 Lugano.

Le président a nommé M. Luca SERRI, directeur, résidant à CH-6900 Lugano, en qualité de secrétaire.

L'assemblée a élu Mme Marie-Claude FRANK, avocat, résidant à Luxembourg, en qualité de scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Par anticipation de la dissolution automatique de la Société au terme de la durée de la Société au 31 décembre 2009, nomination de Convergenza Com S.A., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité de liquidateur de la Société avec effet à compter du 1^{er} janvier 2010 (le "Liquidateur").

2. Détermination par avance des droits, obligations, missions et rémunération du Liquidateur comme suit:

(i) Droits et obligations généraux - Dispositions légales applicables

Avec effet à compter du 1^{er} janvier 2010, le Liquidateur aura l'obligation de procéder à la liquidation de CONVERGENZA S.C.A., une société luxembourgeoise existant sous la forme d'une "société en commandite par actions", immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72 336 et dont le siège social se trouve au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg ("CONVERGENZA" ou la "Société").

La liquidation de CONVERGENZA sera effectuée par référence aux dispositions des articles 141, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 148 bis, 149, 150 et 151 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la "Loi") et par référence aux dispositions des statuts de CONVERGENZA.

À cet effet, le Liquidateur aura les pouvoirs les plus vastes, en particulier:

- par le présent acte, le Liquidateur est expressément autorisé à poursuivre la gestion de tout investissement en portefeuille restant de CONVERGENZA, à emprunter des liquidités pour le compte de CONVERGENZA dans la mesure nécessaire à une telle gestion, de faire l'apport d'actifs de CONVERGENZA à d'autres sociétés en échange d'actions, d'espèces ou d'une contrepartie en nature, à donner des garanties, en ne devant en aucun de ces cas demander l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires pour ce faire, et conformément aux dispositions de l'article 145 de la Loi, et

- le Liquidateur n'aura pas d'obligation de dresser un inventaire.

(ii) Réalisation d'Actifs et Paiements aux Créanciers

À compter du 1^{er} janvier 2010, le Liquidateur aura le pouvoir de liquider, réaliser et aliéner l'ensemble des actifs de la Société, en ce compris les titres de créance ou de capitaux propres, créances, droits ou autres actifs de quelque nature que ce soit. Le Liquidateur jouit d'une discrétion absolue pour utiliser toute méthode qu'il juge appropriée, en ce compris des actes de disposition par voie de vente (publique ou privée), transfert, aliénation, dépossession, échange, apport ou autre.

Le Liquidateur fera tout d'abord usage des produits de la liquidation afin de payer les créanciers de la Société, en respectant leur rang. Il peut également constituer des réserves afin de couvrir les créances de ces derniers.

À cet effet, le Liquidateur est autorisé à recevoir pour le compte de la Société tout paiement dû à la Société, à accuser réception de paiements et en donner acquittement, à faire appel à une quelconque garantie accordée par des tierces personnes à la Société, à revendiquer des indemnités d'assurance dues à la Société, à rendre liquide un quelconque effet de commerce, billet, warrant ou autre créance due à la Société.

Le Liquidateur sera également autorisé à gérer et d'aliéner de manière appropriée tout actif subsistant de la Société et le Liquidateur est autorisé à donner des garanties.

Le Liquidateur peut faire apport d'un quelconque actif de la Société à d'autres sociétés en échange d'actions, de titres, certificats, billets ou obligations non garanties.

Aucune des activités de liquidation autorisées susmentionnées ne nécessitera une quelconque approbation supplémentaire préalable des actionnaires.

(iii) Représentation en justice et Règlements

Le Liquidateur peut régler ou transiger au sujet de toute revendication à l'encontre de la Société (et de ses filiales, investissements ou autres actifs). Les règlements, qu'ils se déroulent en justice ou non, ne nécessitent aucune approbation préalable supplémentaire des actionnaires.

Le Liquidateur est autorisé à représenter de manière générale la Société en justice, à intenter des poursuites pour le compte de la Société et à lancer toute procédure ou poursuite judiciaire, administrative ou d'arbitrage devant quelque tribunal ou instance arbitrale que ce soit, au Luxembourg ou dans toute autre juridiction, pour les faits que le Liquidateur juge, à son entière discrétion, nécessaires à la protection des intérêts de la Société ou à la récupération ou à la prise ou reprise de possession d'un quelconque actif de la Société.

De même, le Liquidateur est autorisé à représenter la Société dans toute action judiciaire, administrative ou autre ou lors de procès intentés à la Société et à prendre soin de la défense des intérêts de la Société lors de toutes ces procédures, qu'elles aient lieu au Luxembourg ou dans une quelconque autre juridiction.

(iv) Recours aux Services d'une Tierce Personne - Infrastructure de Liquidation

Le Liquidateur peut avoir recours aux services d'une tierce personne dans la mesure où le Liquidateur, à son entière discrétion, le juge nécessaire à la liquidation en bonne et due forme de la Société. Le Liquidateur peut louer les services de prestataires, de conseillers, de consultants ou d'autres professionnels afin de conserver l'ensemble des livres, documents comptables, registres et archives de la Société. Le Liquidateur peut prendre des conseils professionnels auprès d'avocats, de comptables, de réviseurs, de banques, de banques d'investissement et de manière générale auprès de tous les professionnels, dans la mesure où il le juge nécessaire et approprié, à sa discrétion.

Le Liquidateur est autorisé à maintenir lui-même une infrastructure appropriée permettant la liquidation de la Société selon les règles. Cette infrastructure comprendra, sans limitation:

- Un (1) membre de personnel administratif;
- Deux (2) membres de personnel senior;
- Des bureaux où le Liquidateur peut être joint et contacté durant les heures de bureau habituelles par les actionnaires, les investisseurs, les tierces personnes concernées ainsi que les autorités publiques et gouvernementales et où toute documentation nécessaire est conservée.

Tout autre besoin d'infrastructure sera déterminé par le Liquidateur, à sa raisonnable discrétion.

Le Liquidateur fera usage de cette infrastructure dans le but de liquider la Société. Le Liquidateur consacrerait la partie de son temps et de ses ressources que nécessite la liquidation de la Société selon les règles et dans les délais.

(v) Honoraires et Dépenses

Le Liquidateur facturera à la Société et la Société supportera les coûts de:

- tous les professionnels engagés par le Liquidateur selon la section (iv) supra;
- tous les coûts d'infrastructure conformément à l'infrastructure autorisée ci-dessus;
- l'ensemble des autres dépenses directes, en ce compris mais non limitées aux frais de déplacement, légaux ou d'audit, primes d'assurances, coûts d'impression, impôts, coûts de distribution des préavis et rapports et autres coûts de maintien et d'aliénation des investissements de la Société.

(vi) Distributions aux Actionnaires

À compter du 1^{er} janvier 2010, le Liquidateur est autorisé à procéder aussi souvent qu'il le juge nécessaire à des distributions par avance des produits de la liquidation aux actionnaires de la Société. Les droits de tiers créanciers resteront réservés et le Liquidateur n'aura pas l'obligation de procéder à une quelconque distribution aux actionnaires si le Liquidateur juge, à son entière discrétion, qu'une telle distribution serait préjudiciable aux intérêts d'un quelconque créancier de la Société qui, afin de lever tout doute, peut être toute autorité fiscale.

Le Liquidateur sera autorisé à procéder à des distributions aux actionnaires de la Société conformément aux statuts de la Société.

Aucune distribution aux actionnaires (en espèces ou en nature) ne nécessitera une quelconque approbation préalable supplémentaire des actionnaires.

(vii) Pouvoir de signature

Le Liquidateur jouira du pouvoir de signature pour le compte de la Société pour l'exécution de toute décision prise et aura le pouvoir de lier la Société par sa signature ou la signature d'une quelconque personne dûment autorisée à cet effet (étant entendu que les propres règles de signature conformément aux statuts du Liquidateur s'appliqueront).

La Société sera également liée par la signature, conjointe ou individuelle, des personnes auxquelles le Liquidateur a pu conférer une autorité spécifique.

(viii) Obligation de rapporter

Conformément à l'article 151 de la Loi, le Liquidateur soumettra chaque année pour révision à l'assemblée générale des actionnaires de la Société les résultats de la liquidation, accompagnés d'une déclaration quant aux raisons qui ont empêché la clôture de la liquidation.

(ix) Calendrier et Délais

Le Liquidateur liquidera la Société de la manière la plus rapide possible, conformément à l'ensemble des contraintes et conditions légales factuelles et circonstancielles. Le Liquidateur n'aura aucune obligation de clôturer la liquidation dans une certaine période de temps déterminée, à condition que toutes les opérations de liquidation soient menées aussi rapidement que raisonnablement possible.

Modification de l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

" Art. 9. Restrictions aux cessions d'unités.

1. Un Actionnaire Commanditaire ("l'Actionnaire Cédant") désirant vendre tout ou partie de ses Actions ("les Actions Offertes") à un autre Actionnaire Commanditaire ou à un bona fide tiers offrant ("l'Offrant") doit en informer la Société représentée par son liquidateur en précisant les détails sur les Actions Offertes, les coordonnées exactes de l'autre

Actionnaire Commanditaire ou de l'Offrant, de même que les conditions essentielles de l'offre faite par ledit autre Actionnaire Commanditaire ou Offrant (les "Conditions Convenues").

2. Toute cession d'Actions A ou B à d'autres Actionnaires Commanditaires ou à l'Offrant requiert l'approbation préalable de la Société représentée par son liquidateur, qui, à sa discrétion et sans motifs peut refuser d'approuver ou d'enregistrer une telle cession à condition toutefois que, si le liquidateur refuse d'approuver ou d'enregistrer une cession, il doit faire en sorte qu'une personne désignée par lui acquière les Actions concernées aux Conditions Convenues ou que la Société acquière ces Actions aux Conditions Convenues conformément aux dispositions du droit luxembourgeois applicable.

3. Sous réserve des dispositions du présent Article 9, l'Actionnaire Cédant devra vendre les Actions Offertes à l'autre Actionnaire Commanditaire ou l'Offrant ("l'Acquéreur") aux Conditions Convenues. En cas de défaillance de l'Acquéreur, l'Actionnaire Cédant demeurera tenu d'exécuter tout engagement restant à exécuter selon les dispositions des présents Statuts ou de tout pacte d'Actionnaires en vigueur ou autrement selon la loi, sauf si la Société représentée par son liquidateur en dispose autrement à son entière discrétion.

4. Les dispositions de l'Article 9.2 ci-dessus ne s'appliquent pas dans le cas d'un transfert d'Actions par un Actionnaire à une entité contrôlée par cet Actionnaire ou contrôlée par l'entité juridique contrôlant cet Actionnaire. Dès réception de l'avis remis par l'Actionnaire Cédant suivant l'Article 9.1 ci-dessus, la Société représentée par son liquidateur vérifiera l'existence d'une telle relation entre l'Actionnaire Cédant et le cessionnaire envisagé.

L'Actionnaire Cédant restera en tout cas tenu des engagements restant à exécuter selon les dispositions des présents Statuts, d'un éventuel pacte d'Actionnaires applicable ou autrement selon la loi.

Dans les besoins de ce paragraphe, "contrôle" signifie la détention de plus cinquante pourcent (50%) des actions portant des droits de vote dans une société."

4. Suppression de l'article 21 des statuts de la Société et renumérotation appropriée des autres dispositions des statuts et de tout renvoi y relatif avec effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

5. Modification de la section A de l'article 26 (avant renumérotation) des statuts de la Société (toutes les autres dispositions dudit article restant inchangées) comme suit:

" Art. 25. Résiliation et Liquidation.

A. Aux termes de l'Article 2, la Société cessera la poursuite de ses activités en date du 31 décembre 2009 et sera dissoute dès que possible en pratique après cette date.

La liquidation de la Société sera effectuée par un (1) liquidateur désigné par l'assemblée générale des Actionnaires. Cette assemblée déterminera également les pouvoirs du liquidateur. En ce qui concerne la rémunération, le liquidateur facturera à la Société tous les coûts raisonnables engendrés par la liquidation de la Société, en ce compris mais sans limitation, l'ensemble des honoraires pour les services de tierces personnes, les coûts d'infrastructure et autres dépenses directes relatives à la liquidation de la Société.

B. (...)"

II) Les convocations qui exposent l'ordre du jour de l'assemblée ont été envoyées par courrier recommandé à chaque actionnaire en date du 11 novembre 2009. Une copie de ces courriers recommandés est soumise au bureau de l'assemblée générale.

III) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur la liste de présence; cette liste ayant été signée par les actionnaires présents, les mandataires représentant les actionnaires, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès verbal avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations données par les actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les mandataires, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, resteront annexées de la même manière au présent procès verbal.

IV) Il découle de la liste de présence que, sur les (i) trente-trois mille six cents (33 600) Actions Remboursables (les "Actions A"), (ii) trois cent douze mille (312 000) Actions Ordinaires (les "Actions B") et (iii) trois cent douze mille (312 000) Actions allouées à l'actionnaire commandité (les "Actions C"), chacune ayant une valeur nominale de cinq euros (5,- €), représentant l'ensemble du capital social de trois millions deux cent quatre-vingt huit mille euros (3 288 000,- €), 8.652 Actions A, 80.340 Actions B et 312.000 Actions C sont présentes ou représentées lors de la présente assemblée générale extraordinaire.

V) Par conséquent, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés préalablement à l'assemblée.

VI) Après que cela ait été exposé par le président et approuvé par les membres du bureau de l'assemblée, l'assemblée s'est penchée sur l'ordre du jour. L'assemblée ayant traité l'ordre du jour, le président a soumis les résolutions suivantes au vote:

Première résolution

L'assemblée générale décide, par anticipation de la dissolution automatique de la Société au terme de la durée de la Société au 31 décembre 2009, de nommer Convergenza Com S.A., une société luxembourgeoise ayant son siège social

au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité de liquidateur de la Société avec effet à compter du 1^{er} janvier 2010 (le "Liquidateur").

La résolution a été adoptée:

Avec 8.652 voix positives pour les Actions A

Avec 0 voix négative pour les Actions A

Avec 0 abstention pour les Actions A

Avec 80.340 voix positives pour les Actions B

Avec 0 voix négative pour les Actions B

Avec 0 abstention pour les Actions B

Avec 312.000 voix positives pour les Actions C

Avec 0 voix négative pour les Actions C

Avec 0 abstention pour les Actions C

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'anticiper la détermination des droits, obligations, missions et rémunération du Liquidateur comme suit:

i. Droits et obligations généraux - Dispositions légales applicables

Avec effet à compter du 1^{er} janvier 2010, le Liquidateur aura l'obligation de procéder à la liquidation de CONVERGENZA S.C.A., une société luxembourgeoise existant sous la forme d'une "société en commandite par actions", immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72 336 et dont le siège social se trouve au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg ("CONVERGENZA" ou la "Société").

La liquidation de CONVERGENZA sera effectuée par référence aux dispositions des articles 141, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 148 bis, 149, 150 et 151 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la "Loi") et par référence aux dispositions des statuts de CONVERGENZA.

À cet effet, le Liquidateur aura les pouvoirs les plus vastes, en particulier:

- par le présent acte, le Liquidateur est expressément autorisé à poursuivre la gestion de tout investissement en portefeuille restant de CONVERGENZA, à emprunter des liquidités pour le compte de CONVERGENZA dans la mesure nécessaire à une telle gestion, de faire l'apport d'actifs de CONVERGENZA à d'autres sociétés en échange d'actions, d'espèces ou d'une contrepartie en nature, à donner des garanties, en ne devant en aucun de ces cas demander l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires pour ce faire, et conformément aux dispositions de l'article 145 de la Loi, et

- le Liquidateur n'aura pas d'obligation de dresser un inventaire.

ii. Réalisation d'Actifs et Paiements aux Créanciers

À compter du 1^{er} janvier 2010, le Liquidateur aura le pouvoir de liquider, réaliser et aliéner l'ensemble des actifs de la Société, en ce compris les titres de créance ou de capitaux propres, créances, droits ou autres actifs de quelque nature que ce soit. Le Liquidateur jouit d'une discrétion absolue pour utiliser toute méthode qu'il juge appropriée, en ce compris des actes de disposition par voie de vente (publique ou privée), transfert, aliénation, dépossession, échange, apport ou autre.

Le Liquidateur fera tout d'abord usage des produits de la liquidation afin de payer les créanciers de la Société, en respectant leur rang. Il peut également constituer des réserves afin de couvrir les créances de ces derniers.

À cet effet, le Liquidateur est autorisé à recevoir pour le compte de la Société tout paiement dû à la Société, à accuser réception de paiements et en donner acquittement, à faire appel à une quelconque garantie accordée par des tierces personnes à la Société, à revendiquer des indemnités d'assurance dues à la Société, à rendre liquide un quelconque effet de commerce, billet, warrant ou autre créance due à la Société.

Le Liquidateur sera également autorisé à gérer et d'aliéner de manière appropriée tout actif subsistant de la Société et le Liquidateur est autorisé à donner des garanties.

Le Liquidateur peut faire apport d'un quelconque actif de la Société à d'autres sociétés en échange d'actions, de titres, certificats, billets ou obligations non garanties.

Aucune des activités de liquidation autorisées susmentionnées ne nécessitera une quelconque approbation supplémentaire préalable des actionnaires,

iii. Représentation en justice et Règlements

Le Liquidateur peut régler ou transiger au sujet de toute revendication à l'encontre de la Société (et de ses filiales, investissements ou autres actifs). Les règlements, qu'ils se déroulent en justice ou non, ne nécessitent aucune approbation préalable supplémentaire des actionnaires.

Le Liquidateur est autorisé à représenter de manière générale la Société en justice, à intenter des poursuites pour le compte de la Société et à lancer toute procédure ou poursuite judiciaire, administrative ou d'arbitrage devant quelque tribunal ou instance arbitrale que ce soit, au Luxembourg ou dans toute autre juridiction, pour les faits que le Liquidateur

juge, à son entière discrétion, nécessaires à la protection des intérêts de la Société ou à la récupération ou à la prise ou reprise de possession d'un quelconque actif de la Société.

De même, le Liquidateur est autorisé à représenter la Société dans toute action judiciaire, administrative ou autre ou lors de procès intentés à la Société et à prendre soin de la défense des intérêts de la Société lors de toutes ces procédures, qu'elles aient lieu au Luxembourg ou dans une quelconque autre juridiction.

iv. Recours aux Services d'une Tierce Personne - Infrastructure de Liquidation

Le Liquidateur peut avoir recours aux services d'une tierce personne dans la mesure où le Liquidateur, à son entière discrétion, le juge nécessaire à la liquidation en bonne et due forme de la Société. Le Liquidateur peut louer les services de prestataires, de conseillers, de consultants ou d'autres professionnels afin de conserver l'ensemble des livres, documents comptables, registres et archives de la Société. Le Liquidateur peut prendre des conseils professionnels auprès d'avocats, de comptables, de réviseurs, de banques, de banques d'investissement et de manière générale auprès de tous les professionnels, dans la mesure où il le juge nécessaire et approprié, à sa discrétion.

Le Liquidateur est autorisé à maintenir lui-même une infrastructure appropriée permettant la liquidation de la Société selon les règles. Cette infrastructure comprendra, sans limitation:

- Un (1) membre de personnel administratif;
- Deux (2) membres de personnel senior;
- Des bureaux où le Liquidateur peut être joint et contacté durant les heures de bureau habituelles par les actionnaires, les investisseurs, les tierces personnes concernées ainsi que les autorités publiques et gouvernementales et où toute documentation nécessaire est conservée.

Tout autre besoin d'infrastructure sera déterminé par le Liquidateur, à sa raisonnable discrétion.

Le Liquidateur fera usage de cette infrastructure dans le but de liquider la Société. Le Liquidateur consacra la partie de son temps et de ses ressources que nécessite la liquidation de la Société selon les règles et dans les délais.

v. Honoraires et Dépenses

Le Liquidateur facturera à la Société et la Société supportera les coûts de:

- Tous les professionnels engagés par le Liquidateur selon la section (iv) supra;
- Tous les coûts d'infrastructure conformément à l'infrastructure autorisée ci-dessus;
- L'ensemble des autres dépenses directes, en ce compris mais non limitées aux frais de déplacement, légaux ou d'audit, primes d'assurances, coûts d'impression, impôts, coûts de distribution des préavis et rapports et autres coûts de maintien et d'aliénation des investissements de la Société.

(vi) Distributions aux Actionnaires

À compter du 1^{er} janvier 2010, le Liquidateur est autorisé à procéder aussi souvent qu'il le juge nécessaire à des distributions par avance des produits de la liquidation aux actionnaires de la Société. Les droits de tiers créanciers resteront réservés et le Liquidateur n'aura pas l'obligation de procéder à une quelconque distribution aux actionnaires si le Liquidateur juge, à son entière discrétion, qu'une telle distribution serait préjudiciable aux intérêts d'un quelconque créancier de la Société qui, afin de lever tout doute, peut être toute autorité fiscale.

Le Liquidateur sera autorisé à procéder à des distributions aux actionnaires de la Société conformément aux statuts de la Société.

Aucune distribution aux actionnaires (en espèces ou en nature) ne nécessitera une quelconque approbation préalable supplémentaire des actionnaires.

(vii) Pouvoir de signature

Le Liquidateur jouira du pouvoir de signature pour le compte de la Société pour l'exécution de toute décision prise et aura le pouvoir de lier la Société par sa signature ou la signature d'une quelconque personne dûment autorisée à cet effet (étant entendu que les propres règles de signature conformément aux statuts du Liquidateur s'appliqueront).

La Société sera également liée par la signature, conjointe ou individuelle, des personnes auxquelles le Liquidateur a pu conférer une autorité spécifique.

(viii) Obligation de rapporter

Conformément à l'article 151 de la Loi, le Liquidateur soumettra chaque année pour révision à l'assemblée générale des actionnaires de la Société les résultats de la liquidation, accompagnés d'une déclaration quant aux raisons qui ont empêché la clôture de la liquidation.

(ix) Calendrier - Délais

Le Liquidateur liquidera la Société de la manière la plus rapide possible, conformément à l'ensemble des contraintes et conditions légales factuelles et circonstancielles. Le Liquidateur n'aura aucune obligation de clôturer la liquidation dans une certaine période de temps déterminée, à conditions que toutes les opérations de liquidation soient menées aussi rapidement que raisonnablement possible.

La résolution a été adoptée:

Avec 8.232 voix positives pour les Actions A

Avec 420 voix négative pour les Actions A

Avec 0 abstention pour les Actions A
Avec 76.440 voix positives pour les Actions B
Avec 3.900 voix négative pour les Actions B
Avec 0 abstention pour les Actions B
Avec 312.000 voix positives pour les Actions C
Avec 0 voix négative pour les Actions C
Avec 0 abstention pour les Actions C

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

" Art. 9. Restrictions aux cessions d'unités.

1. Un Actionnaire Commanditaire ("l'Actionnaire Cédant") désirant vendre tout ou partie de ses Actions ("les Actions Offertes") à un autre Actionnaire Commanditaire ou à un bona fide tiers offrant ("l'Offrant") doit en informer la Société représentée par son liquidateur en précisant les détails sur les Actions Offertes, les coordonnées exactes de l'autre Actionnaire Commanditaire ou de l'Offrant, de même que les conditions essentielles de l'offre faite par ledit autre Actionnaire Commanditaire ou Offrant (les "Conditions Convenues").

2. Toute cession d'Actions A ou B à d'autres Actionnaires Commanditaires ou à l'Offrant requiert l'approbation préalable de la Société représentée par son liquidateur, qui, à sa discrétion et sans motifs peut refuser d'approuver ou d'enregistrer une telle cession à condition toutefois que, si le liquidateur refuse d'approuver ou d'enregistrer une cession, il doit faire en sorte qu'une personne désignée par lui acquière les Actions concernées aux Conditions Convenues ou que la Société acquière ces Actions aux Conditions Convenues conformément aux dispositions du droit luxembourgeois applicable.

3. Sous réserve des dispositions du présent Article 9, l'Actionnaire Cédant devra vendre les Actions Offertes à l'autre Actionnaire Commanditaire ou l'Offrant ("l'Acquéreur") aux Conditions Convenues. En cas de défaillance de l'Acquéreur, l'Actionnaire Cédant demeurera tenu d'exécuter tout engagement restant à exécuter selon les dispositions des présents Statuts ou de tout pacte d'Actionnaires en vigueur ou autrement selon la loi, sauf si la Société représentée par son liquidateur en dispose autrement à son entière discrétion.

4. Les dispositions de l'Article 9.2 ci-dessus ne s'appliquent pas dans le cas d'un transfert d'Actions par un Actionnaire à une entité contrôlée par cet Actionnaire ou contrôlée par l'entité juridique contrôlant cet Actionnaire. Dès réception de l'avis remis par l'Actionnaire Cédant suivant l'Article 9.1 ci-dessus, la Société représentée par son liquidateur vérifiera l'existence d'une telle relation entre l'Actionnaire Cédant et le cessionnaire envisagé.

L'Actionnaire Cédant restera en tout cas tenu des engagements restant à exécuter selon les dispositions des présents Statuts, d'un éventuel pacte d'Actionnaires applicable ou autrement selon la loi.

Dans les besoins de ce paragraphe, "contrôle" signifie la détention de plus cinquante pourcent (50%) des actions portant des droits de vote dans une société."

La résolution a été adoptée:

Avec 8.652 voix positives pour les Actions A
Avec 0 voix négative pour les Actions A
Avec 0 abstention pour les Actions A
Avec 80.340 voix positives pour les Actions B
Avec 0 voix négative pour les Actions B
Avec 0 abstention pour les Actions B
Avec 312.000 voix positives pour les Actions C
Avec 0 voix négative pour les Actions C
Avec 0 abstention pour les Actions C

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 21 des statuts de la Société et de re-numéroter de manière appropriée les autres dispositions des statuts et tout renvoi y relatif avec effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

La résolution a été adoptée:

Avec 8.652 voix positives pour les Actions A
Avec 0 voix négative pour les Actions A
Avec 0 abstention pour les Actions A
Avec 80.340 voix positives pour les Actions B
Avec 0 voix négative pour les Actions B
Avec 0 abstention pour les Actions B

Avec 312.000 voix positives pour les Actions C
Avec 0 voix négative pour les Actions C
Avec 0 abstention pour les Actions C

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide en outre de modifier la section A de l'article 26 (avant renumérotation) des statuts de la Société (toutes les autres dispositions dudit article restant inchangées) comme suit:

" Art. 25. Résiliation et Liquidation.

A. Aux termes de l'Article 2, la Société cessera la poursuite de ses activités en date du 31 décembre 2009 et sera dissoute dès que possible en pratique après cette date.

La liquidation de la Société sera effectuée par un (1) liquidateur désigné par l'assemblée générale des Actionnaires. Cette assemblée déterminera également les pouvoirs du liquidateur. En ce qui concerne la rémunération, le liquidateur facturera à la Société tous les coûts raisonnables engendrés par la dissolution de la Société, en ce compris mais sans limitation, l'ensemble des honoraires pour les services de tierces personnes, les coûts d'infrastructure et autres dépenses directes relatives à la liquidation de la Société.

La résolution a été adoptée:

Avec 8.652 voix positives pour les Actions A
Avec 0 voix négative pour les Actions A
Avec 0 abstention pour les Actions A
Avec 80.340 voix positives pour les Actions B
Avec 0 voix négative pour les Actions B
Avec 0 abstention pour les Actions B
Avec 312.000 voix positives pour les Actions C
Avec 0 voix négative pour les Actions C
Avec 0 abstention pour les Actions C

En l'absence de points supplémentaires à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11.15 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande des personnes comparantes susmentionnées, le présent acte est formulé en langue anglaise, suivi par une version française. Sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg à la date mentionnée au début des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, connues du notaire soussigné par leurs noms de famille, leurs prénoms, leurs états civils et leurs résidences, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte conjointement avec le notaire.

Signé: Borghi, Serri, Frank, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} décembre 2009. Relation: EAC/2009/14646. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Associations et Associations.

Esch/Alzette, le 18 décembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010005584/747.

(090200473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Auto-Ecole Mathieu G.m.b.h., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7322 Steinsel, 11, Montée Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 52.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010005923/11.

(090200099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Agrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 5.410.

—
RECTIFICATIF

Par la présente nous prions le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg de bien vouloir rectifier la réquisition déposée en date de 22/12/2009 sous la référence D_09_148169 (n° 09/197683) quant au point du changement de la résidence d'un des administrateurs.

L'inscription correcte devra être:

- Que l'administrateur et administrateur-délégué suivant a changé d'adresse:

Monsieur Bernard ELVINGER, du 60 rue de la Forêt L-7227 Bereldange au 29, rue Jean Mercatoris L-7237 HELM-SANGE.

Tous les autres éléments de la réquisition restent corrects.

Walferdange, le 23 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010005929/20.

(090200379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Work Know-how To Progress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 53.659.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010006002/9.

(090199568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Columbia Sportswear Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 111.967.

Les statuts coordonnés suivant l'acte N° 57059 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010005690/12.

(090200392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Work Know-how To Progress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 53.659.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010006003/9.

(090199569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Rutland Court S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 124.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010005721/12.

(090199592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Somami S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010005722/12.

(090199591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Flandrin Investissements S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 98.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010005732/12.

(090199892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

STRATdeCOM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7260 Bereldange, 30, rue Adolphe Weis.
R.C.S. Luxembourg B 118.126.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010006017/9.

(090200525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

TA-Klidia S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 123.967.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010006018/9.

(090200526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Star-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 240, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010006012/9.

(090200232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Parcoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 149.436.

En date du 15 décembre 2009, les associés de la Société ont mis fin au mandat de Luxembourg Corporation Company SA avec effet immédiat et ont décidé de nommer pour une durée indéterminée:

- Paramina Sàrl ayant son siège au 20, Rue de la Poste à Luxembourg (L-2346) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro Luxembourg: B 136775,
- Brian Borg ayant son adresse au 20 Savile Row, W1S 3PR Londres, Royaume-Uni; et
- Parcoy Holdings Sàrl ayant son siège au 21, Allée Scheffer à Luxembourg (L-2520) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149435.

Pour extrait conforme et sincère
Parcoy S.à.r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010005976/19.

(090199624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Steinkaulen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 127.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010006014/9.

(090200233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Laicalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 136.765.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
extraordinaire des associés tenue au siège social à Luxembourg, le 18 septembre 2009*

La démission de Monsieur Lorenzo GIANELLO de ses fonctions de gérant de la société est acceptée.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
LAICALUX S.A.R.L.
Jacopo ROSSI
Gérant

Référence de publication: 2010005904/17.

(090199804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Redior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 66.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005936/10.

(090200288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Fralux-Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 17, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 118.709.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 17 décembre 2007

Il est pris acte de la nomination d'un nouvel administrateur:

- Madame Agnès Lenert, administrateur de société, demeurant à F-57330 Hettange-Grande 22, boucle de l'ancien Bois.

Pour Fralux-Concept S.A.

Signature

Référence de publication: 2010005937/12.

(090200194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Iminco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 21.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005938/10.

(090200285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

High Tech Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 79.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010005924/11.

(090200094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Spie Batignolles T.P., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 75.685.

Le bilan de la maison mère au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005926/10.

(090200303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 132.028.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of the month of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the members of "Algeco/Scotsman Holding S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, on 28 September, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 11 October, 2007 number 2267 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 132.028.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 19 December, 2007 published in the Mémorial of 23 January, 2008 number 182.

The meeting was chaired by Maître Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and scrutineer Maître Ana Bramão, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The members represented at the meeting and their respective shareholdings are shown on an attendance list which is signed by the proxy holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Such attendance list will be attached to this deed to be submitted with it to the registration authorities.

2. As it appears from said attendance list, the sixty-four million fifty-eight thousand nine hundred and fifty-two (64,058,952) Class A shares, sixty-four million fifty-eight thousand nine hundred and fifty-two (64,058,952) Class B shares, sixty-four million fifty-eight thousand nine hundred and fifty-two (64,058,952) Class C shares, sixty-four million fifty-eight thousand nine hundred and fifty-two (64,058,952) Class D shares, sixty-four million fifty-eight thousand nine hundred and fifty-two (64,058,952) Class E shares, sixty-four million fifty-eight thousand nine hundred and fifty-two (64,058,952) Class F shares, sixty-four million fifty-eight thousand nine hundred and fifty-two (64,058,952) Class G shares, sixty-four million fifty-eight thousand nine hundred and fifty-two (64,058,952) Class H shares, sixty-four million fifty-eight thousand nine hundred and fifty-two (64,058,952) Class I shares and the sixty-four million fifty-eight thousand nine hundred and fifty-two (64,058,952) Class J shares in issue in the Company are represented at this meeting and all members declare having had prior knowledge of the agenda of the meeting and waived any right to prior notice so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

A. Cancellation of the ten (10) different classes of ordinary shares in the Company namely class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J shares and reclassification of all existing shares into a single new class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (€1) each; and reclassification of any premium attaching to each class of shares, if any, into a general premium account available to all shares;

B. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of six hundred thirty-seven million sixty-eight thousand nine hundred sixty-nine Euro (€637,068,969) (the "Capital Reduction Amount") so as to bring it from its present amount of six hundred forty million five hundred eighty-nine thousand five hundred twenty Euro (€640,589,520) to three million five hundred twenty thousand five hundred fifty-one Euro (€3,520,551) by cancelling six hundred thirty-seven million sixty-eight thousand nine hundred sixty-nine (637,068,969) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (€1) each without payment to the members; allocation of the Capital Reduction Amount in absorption of accumulated losses incurred by the Company as at 31 December 2008 of an amount of one hundred twenty-five million ninety-one thousand one hundred fourteen Euro (€125,091,114) resulting in a remaining Capital Reduction amount of five hundred eleven million nine hundred seventy-seven thousand eight hundred fifty-five Euro (€ 511,977,855) (the "Remaining Capital Reduction Amount") and allocation of Remaining Capital Reduction Amount to a reserve distributable to all the members upon liquidation of the Company.

C. Increase of the issued share capital of the Company from three million five hundred twenty thousand five hundred fifty-one Euro (€3,520,551) to seventy-eight million five hundred twenty thousand five hundred fifty-one Euro (€78,520,551) by the creation and issue of seventy-five million (75,000,000) new class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (€1) each; waiver by CMI Luxembourg S.à r.l. of any preferential subscription right it may have pursuant to the articles of association; subscription to the new class B ordinary shares by TDR Capital Nominees Limited, the current member of the Company ("TDR"), through the contribution in cash of an amount of seventy-five million Euro (€75,000,000) and the contribution in kind of two receivables (the "Receivables") held against The Royal Bank of Scotland plc, acting through its London branch, a public limited company incorporated under the laws of Scotland with registered office at 135, Bishopsgate, London EC2M 3UR and approval of the valuation thereof.

D. Deletion of any share transfer restrictions in the articles of association of the Company (the "Articles") and consequential amendment of article 6 of the Articles.

E. Subject to the approval of items A to D above, consequential amendment and restatement of the Articles to reflect the above reduction and increases of the share capital of the Company and deletion of any share transfers restrictions, in the form set out in an annex to the proxies and below.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to cancel the existing ten (10) different classes of ordinary shares issued in the Company namely class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J shares and to reclassify all existing shares into a single new class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (€1) each with equal rights attaching thereto and reclassification of any premium attaching to any shares of any class to a general premium account available to all shares.

Second resolution

The meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of six hundred thirty-seven million sixty-eight thousand nine hundred sixty-nine Euro (€637,068,969) (the "Capital Reduction Amount") so as to bring it from its present amount of six hundred forty million five hundred eighty-nine thousand five hundred twenty Euro (€640,589,520) to three million five hundred twenty thousand five hundred fifty-one Euro (€3,520,551) by cancelling six hundred thirty-seven million sixty-eight thousand nine hundred sixty-nine (637,068,969) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (€1) each without payment to the members.

The meeting resolved to allocate the Capital Reduction Amount in absorption of accumulated losses incurred by the Company as at 31 December 2008 of an amount of one hundred twenty-five million ninety-one thousand one hundred fourteen Euro (€125,091,114) resulting in a remaining Capital Reduction Amount of five hundred eleven million nine hundred seventy-seven thousand eight hundred fifty-five Euro (€511,977,855) (the "Remaining Capital Reduction Amount") and to allocate the Remaining Capital Reduction Amount to a reserve distributable to all the members upon liquidation of the Company.

Third resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from three million five hundred twenty thousand five hundred fifty-one Euro (€3,520,551) to seventy-eight million five hundred twenty thousand five hundred fifty-one Euro (€78,520,551) by the creation and issue of seventy-five million (75,000,000) new class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (€1) each.

CMI Luxembourg S.à r.l. waived any preferential subscription right it may have pursuant to the articles of association in favour of TDR.

The new class B ordinary shares were entirely subscribed to by TDR and fully paid up through the contribution in cash of an amount of seventy-five million Euro (€75,000,000) and the contribution in kind and transfer to the Company of the Receivables (the "Contribution").

The above contributions have been further described and valued by the board of managers of the Company pursuant to a valuation report dated 17 December 2009 (which valuation report shall remain attached hereto to be registered with the present deed. The conclusion of this report reads as follows:

"The board of managers, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution.

The board of managers is of the opinion that the Contribution as described above, as offered by the Subscriber in consideration for the issue seventy five million (75,000,000) Class B shares in the Company with a nominal value of one Euro (€ 1) each, is equal to an aggregate total amount of seventy five million Euro (€ 75,000,000) which corresponds at least to the nominal value of the Class B shares to be issued by the Company, and that, accordingly, the Company may issue seventy five million (75,000,000) Class B shares and allocate an amount of seventy five million Euro (€ 75,000,000) to the share capital".

The meeting approved the above valuation of the contributions described here above.

Proof of the contributions in cash and in kind to the Company as described here above was given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The members resolved to delete any share transfer restrictions in the articles of association of the Company (the "Articles") and to amend article 6 of the Articles.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the members resolved to amend and restate the Articles, to reflect the above reduction and increases of the share capital of the Company and of the deletion of any share transfers restrictions, as follows:

Amended and Restated articles of association

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at seventy-eight million five hundred twenty thousand five hundred and fifty-one Euro (€ 78,520,551) divided into seventy-eight million five hundred twenty thousand five hundred and fifty-one (78,520,551) shares with a nominal value of one Euro (€1) each composed of:

- three million five hundred twenty thousand five hundred and fifty-one (3,520,551) class A shares, and
- seventy five million (75,000,000) class B shares,

being together referred to as the "shares", each share with a nominal value of one Euro (€1) and with such rights and obligations set out in the present articles of association.

5.2 The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by law.

5.3 Any available share premium shall be freely distributable (subject to the provisions of the articles of association).

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The general meeting of members may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager wherever practical seven business days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorate if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two of the managers shall be participating in such meeting from Luxembourg. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company

(including by way of representation). In the event however the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented). The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting unless the managers agree at the relevant meeting that they shall be signed under the individual signature of anyone of the managers.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Decisions by members. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 30 June at 11.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions.

14.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This reduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company, as increased or decreased from time to time.

14.2 The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it is being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

14.3 The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

14.4 The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution.

15.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the manager(s) then in office who will be endowed with the powers provided by article 144 et seq. of the law of 1915.

15.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 16. Sole Member. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at seven thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés d'Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée par acte de Maître Blanche Moutrier, du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 11 octobre 2007 numéro 2267 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132.028.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, daté le 19 décembre 2007 publié au Mémorial du 23 janvier 2008 numéro 182.

L'assemblée a été présidée par Maître Mariya Gadzhalova, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé en tant que secrétaire et scrutateur Maître Ana Bramão, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis du notaire d'acter que:

4. Les associés représentés à l'assemblée ainsi que leurs participations respectives apparaissent sur une liste de présence qui a été signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

5. Il appert de ladite liste de présence que les soixante-quatre millions cinquante-huit mille neuf cent cinquante-deux (64.058.952) parts sociales de classe A, les soixante-quatre millions cinquante-huit mille neuf cent cinquante-deux (64.058.952) parts sociales de classe B, les soixante-quatre millions cinquante-huit mille neuf cent cinquante-deux (64.058.952) parts sociales de classe C, les soixante-quatre millions cinquante-huit mille neuf cent cinquante-deux (64.058.952) parts sociales de classe D, les soixante-quatre millions cinquante-huit mille neuf cent cinquante-deux (64.058.952) parts sociales de classe E, les soixante-quatre millions cinquante-huit mille neuf cent cinquante-deux (64.058.952) parts sociales de classe F, les soixante-quatre millions cinquante-huit mille neuf cent cinquante-deux (64.058.952) parts sociales de classe G, les soixante-quatre millions cinquante-huit mille neuf cent cinquante-deux (64.058.952) parts sociales de classe H, les soixante-quatre millions cinquante-huit mille neuf cent cinquante-deux (64.058.952) parts sociales de classe I et les soixante-quatre millions cinquante-huit mille neuf cent cinquante-deux (64.058.952) parts sociales de classe J émises dans la Société sont représentées à l'assemblée et tous les associés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à tout droit de convocation préalable de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

6. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

F. Annulation des dix (10) différentes classes de parts sociales ordinaires de la Société, à savoir, les parts sociales de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, J et reclassification de toutes les parts sociales existantes en une seule nouvelle classe A de parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1€) chacune; et reclassification de toute prime d'émission se rattachant à chaque classe de parts sociales, s'il y en a, en un compte global de prime d'émission disponible pour toutes les parts sociales;

G. Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de six cent trente-sept millions soixante-huit mille neuf cent soixante-neuf euros (637.068.969€) (le "Montant de la Réduction du Capital") afin de le porter de son montant actuel de six cent quarante millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent vingt euros (640.589.520€) à trois millions cinq cent vingt mille cinq cent cinquante-et-un euros (3.520.551€) par l'annulation de six cent trente-sept millions soixante-huit mille neuf cent soixante-neuf (637.068.969) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (1€) chacune sans paiement aux associés; allocation du Montant de la Réduction du Capital en absorption des pertes accumulées encourues par la Société au 31 décembre 2008 d'un montant de cent vingt-cinq millions quatre-vingt-onze mille cent quatorze euros (125.091.114€) résultant en un solde du Montant de la Réduction du Capital de cinq cent onze millions neuf cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-cinq euros (511.977.855€) (le "Solde du Montant de la Réduction du Capital") et allocation du Solde du Montant de la Réduction du Capital à une réserve distribuable à tous les associés à la liquidation de la Société.

H. Augmentation du capital social émis de la Société de trois millions cinq cent vingt mille cinq cent cinquante et un euros (3.520.551€) à soixante-dix-huit millions cinq cent vingt mille cinq cent cinquante et un euros (78.520.551€) par la création et l'émission de soixante-quinze millions (75.000.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (1€) chacune; renonciation par CMI Luxembourg S.à r.l. à tout droit préférentiel de souscription qu'elle pourrait avoir en vertu des statuts; souscription aux nouvelles parts sociales ordinaires de classe B par TDR Capital Nominees Limited, l'associé actuel de la Société ("TDR"), par un apport en numéraire d'un montant de soixante-quinze millions d'euros (75.000.000€) et un apport en nature de deux créances (les "Créances") détenues à l'encontre de The Royal Bank of Scotland plc, agissant par sa succursale londonienne, une public limited company constituée sous les lois de l'Ecosse ayant son siège social au 135, Bishopsgate, Londres EC2M 3UR et approbation de cette évaluation.

I. Suppression de toutes restrictions aux transferts de parts sociales dans les statuts de la Société (les "Statuts") et modification subséquente de l'article 6 des Statuts.

J. Sous réserve de l'approbation des points A à D ci-dessus, modification et refonte subséquentes des Statuts afin de refléter la réduction et les augmentations du capital social de la Société et la suppression de toutes restrictions de transfert de parts sociales en la forme contenue en annexe des procurations et ci-dessous.

Après délibération, l'assemblée a décidé unanimement ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'annuler les dix (10) différentes classes de parts sociales ordinaires existantes émises dans la Société, à savoir les parts sociales de classes A, B, C, D, E, F, G, H, I, J et de reclassifier toutes les parts sociales existantes en une seule nouvelle classe A de parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1€) chacune avec des droits équivalents s'y rattachant et reclassification de toute prime d'émission liée à toutes parts sociales de toutes classes à un compte global de prime d'émission disponible pour toutes les parts sociales.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de six cent trente-sept millions soixante-huit mille neuf cent soixante-neuf euros (637.068.969€) (le "Montant de la Réduction du Capital") afin de le porter de son montant actuel de six cent quarante millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent vingt euros (640.589.520€) à trois millions cinq cent vingt mille cinq cent cinquante et un euros (3.520.551€) par l'annulation de six cent trente-sept millions soixante-huit mille neuf cent soixante-neuf (637.068.969) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune sans paiement aux associés.

L'assemblée a décidé d'allouer le Montant de la Réduction du Capital en absorption des pertes accumulées subies par la Société au 31 décembre 2008 d'un montant de cent vingt-cinq millions quatre-vingt-onze mille cent quatorze euros (125.091.114€) dont il résulte un solde du Montant de la Réduction de Capital de cinq cent onze millions neuf cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-cinq euros (511.977.855€) (le "Solde du Montant de la Réduction du Capital") et d'allouer le Solde du Montant de Réduction du Capital à une réserve distribuable à tous les associés à la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de trois millions cinq cent vingt mille cinq cent cinquante-et-un euros (3.520.551€) à soixante-dix-huit millions cinq cent vingt mille cinq cent cinquante et un euros (78.520.551€) par la création et l'émission de soixante-quinze millions (75.000.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (1€) chacune.

CMI Luxembourg S.à r.l. a renoncé à tout droit préférentiel de souscription qu'elle pourrait avoir en vertu des statuts en faveur de TDR.

Les nouvelles parts sociales ordinaires de classe B ont été intégralement souscrites par TDR et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de soixante-quinze millions d'euros (75.000.000C) et par l'apport en nature et le transfert des Créances à la Société, (l'"Apport").

Les apports ci-avant ont fait en outre l'objet d'une description et d'une évaluation par le conseil de gérance de la Société suivant un rapport d'évaluation daté du 17 décembre 2009 (ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement). La conclusion de ce rapport se lit comme suit:

"Le conseil de gérance, sur base de ce qui précède, considère que la documentation et la garantie reçues offrent une preuve adéquate de l'existence et de l'étendue de l'Apport.

Le conseil de gérance est de l'opinion que l'Apport telle que décrite ci-dessus, telle qu'offerte par le Souscripteur en contrepartie de l'émission de soixante-quinze millions (75.000.000) parts sociales de classe B dans la Société avec une valeur nominale d'un euro (1€) chacune, est équivalente à un montant total de soixante-quinze millions d'euros (75.000.000€) qui correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales de classe B devant être émises par la Société, et que, en conséquence, la Société peut émettre soixante-quinze millions (75.000.000) parts sociales de classe B et allouer un montant de soixante-quinze millions d'euros (75.000.000€) au capital social".

L'assemblée a approuvé l'évaluation des apports décrits ci-avant.

Preuve des apports en numéraire et en nature à la Société tels que décrits ci-avant a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de supprimer toutes restrictions aux transferts de parts sociales dans les statuts de la Société (les "Statuts") et de modifier l'article 6 des Statuts.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé de modifier et de refondre les Statuts afin de refléter la réduction et les augmentations du capital social de la Société ci-dessus et la suppression des restrictions aux transferts de parts sociales comme suit:

Statuts coordonnés

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-dix-huit millions cinq cent vingt mille cinq cent cinquante et un euros (78.520.551€) divisé en soixante-dix-huit millions cinq cent vingt mille cinq cent cinquante et une parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1€) chacune composé de:

- trois millions cinq cent vingt mille cinq cent cinquante et une (3.520.551) parts sociales de classe A et
- soixante-quinze millions (75.000.000) parts sociales de classe B,

étant ensemble désignées en tant que les "parts sociales", chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1 €) et avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents statuts.

5.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

5.3 Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable (sous réserve des dispositions statutaires).

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, la cession des parts sociales à des non associés est soumise à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant sept (7) jours ouvrables avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion à partir du Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions à moins que les gérants décident lors de la réunion concernée qu'ils seront signés par tout gérant individuellement.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle des associés sera tenue le 30 juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distributions.

14.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre.

14.2 Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par le conseil de gérance montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne doit pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale augmentés des profits reportés et des sommes devant être allouées à une réserve à établir selon la loi.

14.3 Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

14.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution.

15.1 En cas de dissolution de la Société, quelles qu'en soient les raisons ou moments, il sera procédé à la liquidation par les soins des liquidateurs ou du/des gérant(s) alors en fonction qui se verront reconnaître les pouvoirs prévus aux article 144 et suivants de la Loi de 1915.

15.2 Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des parts sociales de la Société.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelle que forme que ce soit qui sont mis à la charge de la Société sont estimés à sept mille Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg à la date susmentionnée.

Après lecture du procès-verbal les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GADZHALOVA, A. BRAMÃO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16080. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010006292/521.

(090200893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Fajavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.985.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 23 décembre 2009.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2010006218/12.

(090199953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Aphrodyta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 35, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.716.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24.12.2009.

Fiduciaire interrégionale s.a.

FIDUCIAIRE COMPTABLE

14, Hauptstrooss - L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2010006219/14.

(090199943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 99.512.

ERRATUM

Le bilan au 31 décembre 2008 en annexe annule et remplace celui déposé le 8 septembre 2009 au registre de commerce et des sociétés sous la référence L090139912.04 et publié au mémorial C N° 1967 du 8 octobre 2009 sous la référence 2009119769/15.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010005883/16.

(090200573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

FLEURS A. KREMER S.à r.l., Succ.: Sylvain RAGNOTTI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4446 Belvaux, 112, rue de France.

R.C.S. Luxembourg B 64.756.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005869/10.

(090200391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Immoboom s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Beatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 134.881.

Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/12/2009.

Signature.

Référence de publication: 2010005870/10.

(090200510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Caesar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.092.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2009

- L'Assemblée renouvelle le mandat de M. Pietro MEZZAROMA, né le 25.01.1935 à Rome (Italie), demeurant à Via Nepal 16C, I-00144 Rome, Président et Administrateur, de M. Massimo MEZZAROMA, né le 02.02.1972 à Rome (Italie) et demeurant à Via Nepal 16C, I-00144 Rome, Administrateur et de M. Giuseppe BERNARDINI, né le 26.01.1943 à Rome (Italie), demeurant à Via Niccolo' Porpora 1, I-00198 Rome (Italie), Administrateur. Leurs mandats termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833). Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010005899/21.

(090199973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Black Diamond Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.201.

Les comptes annuels pour la période du 3 juillet 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2010005754/12.

(090199854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Ateliers Origer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 11, op der Ahlkerrech.
R.C.S. Luxembourg B 28.145.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

B.P. 351, L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010005958/14.

(090200269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Invest Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 113.166.

L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme Invest Games S.A., ayant son siège social au L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 113.166, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 27 décembre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 657 du 30 mars 2006, page 31495.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises:

- en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire prénommé, en date du 29 juin 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1721 du 14 septembre 2006, page 82584; et
- en vertu de deux actes reçus par le notaire instrumentant:
 - en date du 30 juillet 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1760 du 11 septembre 2009, page 84464; et
 - en date du 16 septembre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2050 du 20 octobre 2009, page 98381.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sofia Afonso Da Chao-Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, ayant également son adresse professionnelle à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Claudia Rouckert, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept millions huit cent trente mille euros (EUR 7.830.000,00) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000,00) à quatre-vingt-deux millions huit cent trente mille euros (EUR 82.830.000,00) par la création et l'émission de six millions deux cent soixante-quatre mille (6.264.000) nouvelles actions sans valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale de deux cent quarante-six millions cent soixante-dix mille euros (EUR 246.170.000,00);

2. Renonciation par Lottomatica International Hungary Korlátolt Felelősségű Társaság, une société à responsabilité limitée de droit hongrois immatriculée au Registre des Sociétés de Budapest sous le numéro 0109884088 et ayant son siège social à Árpád fejedelem útja 26-28, H-1023 Budapest, Hongrie ("Lottomatica Hongrie") à son droit de souscription préférentielle;

3. Souscription et libération par Lottomatica Group S.p.A., une société anonyme de droit italien immatriculée au Registre des Sociétés de Rome sous le numéro 08028081001 et ayant son siège social au Viale del Campo Boario 56/D, 00154 Rome, Italie ("Lottomatica") des six millions deux cent soixante-quatre mille (6.264.000) nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission totale de deux cent quarante-six millions cent soixante-dix mille euros (EUR 246.170.000,00);

4. Modification de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, ledit article aura dès lors la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-deux millions huit cent trente mille euros (EUR 82.830.000) représenté par soixante-six millions deux cent soixante-quatre mille (66.264.000) actions. Les actions n'ont pas de valeur nominale."

II. Les actionnaires présents ou représentés, leurs mandataires et le nombre d'actions détenu par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations données par les actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le président constate que tous les actionnaires présents ou représentés ont renoncé à leur droit d'être dûment convoqués et qu'ils ont été informés de l'agenda de l'Assemblée et ont reçu une copie des documents indiqués dans l'agenda avant la tenu de la présente Assemblée.

III. Le président informe l'Assemblée que la présente Assemblée générale ne délibérera valablement que si au moins cinquante pourcent (50%) du capital social émis est présent ou représenté et que les décisions ne seront valablement adoptées que si elles sont approuvées par au moins deux tiers des votes émis à l'Assemblée.

Qu'il apparaît de cette liste de présence que l'intégralité des soixante millions (60.000.000) d'actions représentant l'intégralité du capital social de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000,00) sont représentées à la présente Assemblée.

IV. Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant l'Assemblée.

V. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Augmentation du capital: les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions huit cent trente mille euros (EUR 7.830.000,00) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000,00) à quatre-vingt-deux millions huit cent trente mille euros (EUR 82.830.000,00) par la création et l'émission de six millions deux cent soixante-quatre mille (6.264.000) nouvelles actions sans valeur nominal, ensemble avec une prime d'émission totale de deux cent quarante-six millions cent soixante-dix mille euros (EUR 246.170.000,00).

Deuxième résolution

Renonciation à son droit de souscription préférentielle: Lottomatica Hongrie, dûment représentée par Mademoiselle Sophie Henryon, précitée en vertu d'une procuration donnée le 2 décembre 2009, a renoncé à son droit de souscription préférentielle en référence à l'augmentation de capital susmentionnée.

Troisième résolution

Souscription et paiement: suite à la renonciation de Lottomatica Hongrie, Lottomatica, dûment représentée par Madame Sofia Afonso Da Chao-Conde, également précitée en vertu d'une procuration donnée le 2 décembre 2009, déclare souscrire l'ensemble des six millions deux cent soixante-quatre mille (6.264.000) nouvelles actions sans valeur nominale, avec une prime d'émission totale de deux cent quarante-six millions cent soixante-dix mille euros (EUR 246.170.000,00) par l'apport en espèces d'un montant de deux cent cinquante-quatre millions d'euros (EUR 254.000.000,00).

La preuve de l'apport précité a été apportée au moyen d'un certificat bancaire au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément, de sorte que le montant de deux cent cinquante-quatre millions d'euros (EUR 254.000.000,00) se trouve dès à présent à la disposition de la Société.

Quatrième résolution

Modification des statuts: les actionnaires décident de modifier l'Art. 5.1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-deux millions huit cent trente mille euros (EUR 82.830.000) représenté par soixante-six millions deux cent soixante-quatre mille (66.264.000) actions. Les actions n'ont pas de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille six cents euros (€ 6.600,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010006238/108.

(090201006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Nive I, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.473.

In the year two thousand and nine, on the second of December
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

NIVE HOLDING GUERNSEY LIMITED, a limited liability company organised under the laws of the Bailiwick of Guernsey, having its registered office at National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA (Channel Islands), and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 49318,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 2, 2009.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "NIVE HOLDING GUERNSEY LIMITED", prenamed, is the sole participant of "NIVE I S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" with registered office in L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen, registered with the Luxembourg companies and trade register under number B 149.473, incorporated by a deed of the notary Gérard LECUIT residing in Luxembourg on November 10, 2009, not yet published in the Mémorial C (the "Company").

2) That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.-€) divided into five hundred (500) parts of twenty-five euro (25.-€) each.

3) After this had been set forth, the above named participant representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides to increase the capital of the company by an amount of fifty-seven thousand one hundred fifty euro (57,150.-€) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.-€) to sixty-nine thousand six hundred fifty euro (69,650.-€) by the creation and the issue of two thousand two hundred eighty-six (2,286) new parts of a nominal value of twenty-five euro (25.-€) each together with an issue premium of two hundred twenty-eight thousand five hundred eighty-seven euro and thirty-five cent (228,587.35.-€).

Subscription and paying up

Thereupon,

NIVE HOLDING GUERNSEY LIMITED prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to two thousand two hundred eighty-six (2,286) new parts with a nominal value of twenty-five euro (25.-€) each at an aggregate value of fifty-seven thousand one hundred fifty euro (57,150.-€) together with an issue premium of two hundred twenty-eight thousand five hundred eighty-seven euro and thirty-five cent (228,587.35€) by a contribution in cash, evidence of which was given to the notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole participant decides to amend article 7 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at sixty-nine thousand six hundred fifty euro (69,650.-€) divided into two thousand seven hundred eighty-six (2,786) parts of twenty-five euro (25.-€) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand six hundred euro (€ 1,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le deux décembre,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

NIVE HOLDING GUERNSEY LIMITED, une limited liability company constituée sous les lois de l'Île de Guernesey, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey GY1 3RA (Îles Anglo-Normandes), et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 49318,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 2 décembre 2009.

Laquelle procuration prémentionnée, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que "NIVE HOLDING GUERNSEY LIMITED", préqualifiée, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "NIVE I.S.à r.l.", avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.473, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2009, pas encore publié au Mémorial C.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.

3) Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de cinquante-sept mille cent cinquante euros (57.150,-€) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500,- €) à soixante-neuf mille six cent cinquante euros (69.650,-€) par la création et l'émission de deux mille deux cent quatre-vingt six (2.286) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-€) chacune, ensemble avec une prime d'émission de deux cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt sept euros et trente-cinq cents (228.587,35€).

Souscription et Libération

NIVE HOLDING GUERNSEY LIMITED, préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire à deux mille deux cent quatre-vingt six (2.286) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-€) chacune pour une valeur totale de cinquante-sept mille cent cinquante euros (57.150,-€), ensemble avec une prime d'émission de deux cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt sept euros et trente-cinq cents (228.587,35 €) par un apport en espèces.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à soixante-neuf mille six cent cinquante euros (69.650,-€) représenté par deux mille sept cent quatre-vingt six (2.786) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-€) chacune."

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentale par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15027. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010006241/108.

(090201032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Delilah Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.879.601,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.736.

In the year two thousand nine, on the twelfth November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Samsonite IP Holdings S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and having a share capital of one hundred fourteen million one hundred fifteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 114.115.900,-) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.735, (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Ms Elodie Duchêne, Attorney at Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 12 November 2009.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Delilah Europe Holdings S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.736 and incorporated pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1924 page 92352 on 2 October 2009 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended on 22 September 2009 pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2148 page 103089 on 3 November 2009.

The share capital of the Company is currently set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000,-) represented by two million (2,000,000) shares (parts sociales), with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-one million eight hundred fifty-nine thousand six hundred and one United States Dollars (USD 21,859,601,-) in order to raise it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000,-) to twenty-one million eight hundred seventy-nine thousand six hundred and one United States Dollars (USD 21,879,601,-) by creating and issuing two billion one hundred eighty-five million nine hundred sixty thousand one hundred (2,185,960,100) new shares having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, (the "New Shares");

b. Subscription and full payment by contribution in cash by the current sole shareholder of the Company of the New Shares;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed Share Capital"); and

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-one million eight hundred fifty-nine thousand six hundred and one United States Dollars (USD 21,859,601.-) in order to raise it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to twenty-one million eight hundred seventy-nine thousand six hundred and one United States Dollars (USD 21,879,601.-) by creating and issuing two billion one hundred eighty-five million nine hundred sixty thousand one hundred (2,185,960,100) new shares having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove which declares to subscribe to all two billion one hundred eighty-five million nine hundred sixty thousand one hundred (2,185,960,100) New Shares having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.

The person appearing declares that the New Shares with a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, have been entirely paid up in cash by the Sole Shareholder and that the Company has from now on at its disposal the total amount of twenty-one million eight hundred fifty-nine thousand six hundred and one United States Dollars (USD 21,859,601.-), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company ("Subscribed Share Capital"), so that it shall henceforth read as follows:

" 6.1. Subscribed share capital.

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty-one million eight hundred seventy-nine thousand six hundred and one United States Dollars (USD 21,879,601.-) represented by two billion one hundred eighty-seven million nine hundred sixty thousand one hundred (2,187,960,100) shares (parts sociales) of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Samsonite IP Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et ayant un capital social de cent quatorze millions cent quinze mille neuf cents dollars américains (USD 114.115.900.-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.735, (l'"Associé Unique");

Ici représentée par Me Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 12 novembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Delilah Europe Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.736 et constituée suivant acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 1924 page 92352 le 2 octobre 2009, (ci-après désignée comme la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés en date du 22 septembre 2009 suivant acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2148 page 103089 le 3 novembre 2009.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-et-un millions huit cent cinquante-neuf mille six-cent-un dollars américains (USD 21.859.601,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à vingt-et-un millions huit cent soixante-dix-neuf mille six-cent-un dollars américains (USD 21.879.601,-) par la création et l'émission de deux milliards cent-quatre-vingt-cinq millions neuf cent soixante mille cent (2.185.960.100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, (les "Nouvelles Parts Sociales");

b. Souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire de l'actuel associé unique de la Société;

c. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société ("Capital Souscrit et Libéré"); et

d. Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-et-un millions huit cent cinquante-neuf mille six-cent-un dollars américains (USD 21.859.601,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à vingt-et-un millions huit cent soixante-dix-neuf mille six-cent-un dollars américains (USD 21.879.601,-) par la création et l'émission de deux milliards cent-quatre-vingt-cinq millions neuf cent soixante mille cent (2.185.960.100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, l'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à l'entière des deux milliards cent-quatre-vingt-cinq millions neuf cent soixante mille cent (2.185.960.100) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

La partie comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, ont été entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de vingt-et-un millions huit cent cinquante-neuf mille six-cent-un dollars américains (USD 21.859.601,-), preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" 6.1. Capital souscrit et Libéré.

6.1.1 Le capital social est fixé à vingt-et-un millions huit cent soixante-dix-neuf mille six-cent-un dollars américains (USD 21.879.601,-) représenté par deux milliards cent-quatre-vingt-sept millions neuf cent soixante mille cent (2.187.960.100) parts sociales d'une valeur nominale de un cent de dollar américain (USD 0,01), toutes entièrement souscrites et libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 6.500,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. DUCHÊNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48212. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010005605/155.

(090200118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Hines Spanish Investors VAF Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.154.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Hines Spanish Investors VAF Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 127.154, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, on 29 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 June 2007 under number 1197. The articles of association have not been amended since (the "Company").

The meeting is opened with Ms Rania KIDERCHAH, licenciée en droit, in the chair, who appoints as secretary Ms Isabel DIAS, private employee, and Mr Raymond THILL, "maître en droit", as scrutineer, all residing in Luxembourg.

The meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. - That all the shareholders, or their representatives, declare having had due notice of the meeting and knowledge of its agenda and that they waive any notification requirements;

II. - That the appearing parties hold together thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company;

III. - That the present meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda; and

IV. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to be taken concerning the dissolution of the Company in compliance with the law of 10 August 1915, as amended.

2. Appointment of the liquidator and determination of its powers.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator Hines GP Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 124.162, being the sole general partner of the Company.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended.

The liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it will determine and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le quinzième jour de décembre.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Hines Spanish Investors VAF Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B, numéro 127.154, constituée conformément à un acte dressé par le notaire soussigné, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, résidant à Luxembourg, le 29 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 juin 2007 sous le numéro 1197. Les statuts n'ont pas été modifiés (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rania KIDERCHAH, licenciée en droit, laquelle nomme comme secrétaire Madame Isabel DIAS et Monsieur Raymond THILL, maître en droit, comme scrutateur, tous résidant à Luxembourg.

L'assemblée étant ainsi constituée, Madame le Président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. - L'ensemble des actionnaires, ou leurs représentants, déclarent avoir été dûment informés de l'assemblée et en connaître l'ordre du jour et de renoncer toute exigence de convocation;

II. - Les parties qui comparaissent détiennent ensemble trente et un mille Euros (EUR 31.000), représentant cent pourcent (100%) du capital social de la Société.

III. - La présente assemblée est donc régulièrement constituée et est autorisée à délibérer sur les questions à l'ordre du jour; et

IV. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la Société conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

2. Nomination de liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée générale adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer liquidateur Hines GP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B, numéro 124.162, étant l'actionnaire commandité unique de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la période qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, cet acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue au notaire instrument par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: R. Kiderchan, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55789. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010006302/115.

(090201088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Royal Mead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.961.

L'an deux mille neuf, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ROYAL MEAD S.A.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 148961 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 octobre 2009, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annette SCHROEDER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marco NEUEN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les SIX MILLE CINQ CENTS (6.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Réduction du capital social à concurrence de quatre millions quatre cent mille Livres Sterling (4.400.000. GBP) pour porter le capital social de son montant actuel de six millions cinq cent mille Livres Sterling (6.500.000. GBP) à deux millions cent mille Livres Sterling (2.100.000.- GBP) par remboursement à l'actionnaire unique et annulation subséquente de quatre mille quatre cents (4.400) actions.

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quatre millions quatre cent mille Livres Sterling (4.400.000. GBP) pour porter le capital social de son montant actuel de six millions cinq cent mille Livres Sterling (6.500.000. GBP) à deux millions cent mille Livres Sterling (2.100.000.- GBP) par remboursement à l'actionnaire unique

du montant de quatre millions quatre cent mille Livres Sterling (4.400.000. GBP) et annulation subséquente de quatre mille quatre cents (4.400) actions.

Ledit remboursement sera effectué sous l'observation des dispositions de l'article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et pour procéder au remboursement à l'actionnaire et à l'annulation des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions cent mille Livres Sterling (2.100.000.- GBP) représenté par deux mille cent (2.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: J. RECKINGER, A. SCHROEDER, M. NEUEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48755. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010005607/67.

(090200132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

SOPROMA, Société Belgo - Luxembourgeoise de Vente de Produits Routiers et de Matériaux de Construction, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 9.645.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le onze novembre.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Eddy WIRTZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant au nom et pour compte de: La société SOCOGRETRA S.A., ayant son siège social à B 6870 Awenne, 11, rue Joseph Calozet, agissant comme unique associée de la société à responsabilité limitée SOPROMA S.à r.l., (R.C. Luxembourg section B 9645), ayant son siège social à 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg a été constituée suivant acte reçu en date du 25 mai 1971, publié au mémorial C n° 153 du 22 octobre 1971.

Laquelle comparante a déclaré:

- que toutes les parts sociales se trouvent réunies entre ses mains et qu'elle en conclut formellement à la dissolution de ladite société.

- qu'elle déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'elle assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que la soussignée donne décharge aux gérants de la société.

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: 11, rue Joseph Calozet B 6870 Awenne.

- que le mandataire peut procéder à l'annulation du registre des associés de la société.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société "SOPROMA S.à r.l."

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: WIRTZ, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13726. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 18 novembre 2009.

Georges d'HUART.

Déclaration

Le notaire déclare que la société est inscrite au RCS Luxembourg sous la dénomination de "Société Belgo-Luxembourgeoise de Vente de Produits Routiers et de Matériaux de Construction", en abrégé SOPROMA

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010006340/41.

(090201152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

San Pantaleo S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.157.

— DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding en liquidation "SAN PANTALEO S.A.H.", ayant son siège social à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 351 du 15 mai 1998 et modifié pour la dernière fois en date du 3 décembre 2001, suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, précité, publié au Mémorial C numéro 545 du 9 avril 2002 (la "Société"). La Société a été mise en liquidation volontaire par acte du notaire instrumentant date du 9 décembre 2009, non encore publié au mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, qui est également désigné secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Giorgina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Giorgina TUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur;
2. Décharge à donner aux liquidateurs et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Prononciation de la clôture de la liquidation;
5. Indication de l'endroit où seront conservés les livres sociaux pendant le délai légal.
6. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Présentation et Approbation du rapport du commissaire-vérificateur

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de BIND CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 318226, en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge donnée au liquidateur et au Commissaire-vérificateur

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, certificat d'incorporation numéro 350391 de sa gestion de la liquidation de la Société et à BIND CO. LIMITED, précitée, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Décharge donnée aux administrateurs et Commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme "SAN PANTALEO S.A.H." a définitivement cessé d'exister.

Désignation de l'endroit où les livres et Documents sociaux seront déposés.

Tous les documents et livres sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont

Signé: Salvatore Desiderio, Giorgina Tucci, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2009. LAC / 2009 / 54617. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010005689/73.

(090200114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Belaton SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6930 Mensdorf, rue d'Uebersyren.

R.C.S. Luxembourg B 25.996.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010005717/12.

(090199594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Euro Realty Investments, Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.294.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 16 Décembre 2009 à Luxembourg*

L'assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.
- L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société SGG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.906.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Décembre 2009.

Pour Euro Realty Investments

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010006122/23.

(090199691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Friogen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.149.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 décembre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg et de Madame Katiuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et en tant que Président et administrateur de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L - 2132 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et nomme en remplacement du Président et administrateur démissionnaire Madame Sonia Stili, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010005897/28.

(090200029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.
